



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

LES MOUCHES DES FRUITS


(genre *Bactrocera*)

Adopter les bonnes pratiques de prévention



© FREDON IDF

En cas de suspicion prenez des photos et contactez la **DRAAF - Service régional de l'alimentation de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

 04 90 81 11 00

 sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Plaquette conçue et réalisée par la DRAAF - SRAL - Ile de France

Renforcer les ennemis naturels

Privilégier la **lutte biologique** pour favoriser l'apparition d'**auxiliaires**. L'implantation de **bandes fleuries**, l'entretien de la **flore spontanée** peuvent être bénéfiques pour augmenter la **biodiversité** du milieu et ainsi attirer d'autres auxiliaires (araignées, fourmis, carabes) qui se nourrissent des asticots et des pupes de mouches au niveau du sol. L'utilisation de **produits phytosanitaires chimiques** dans ces zones est donc à **proscrire**.

i Vers une solution éventuelle ...

La **micro-guêpe *Fopius arisanus***, originaire de la région indo-pacifique, est un **parasitoïde** des œufs de mouches des fruits. Ce parasitoïde a été introduit de Floride au Brésil en 2012 et pourrait être un **auxiliaire potentiel** pour lutter contre les mouches des fruits. A ce jour, il n'est officiellement pas présent en France et en Europe mais il est à l'étude sous enceinte protégée dans certains pays (Espagne, Italie...).

Pour aller plus loin

Bactrocera est un genre d'insectes diptères de la famille des **Tephritidae** ou plus communément appelée « **mouche des fruits** ». Ce genre regroupe plus de 500 espèces de mouches dont plusieurs s'attaquent aux fruits (*Bactrocera zonata* dite mouche de la pêche, *Bactrocera olea* dite mouche de l'olive par exemple).

La présence de ces organismes dans des **zones indemnes** pourrait avoir des dégâts considérables sur les cultures, ainsi que des impacts sur le commerce intra-/extra-communautaire des fruits et légumes non négligeables.

Les **mesures de prévention** décrites dans cette fiche **s'appliquent à l'ensemble des mouches des fruits**.

✘ Ne pas composter les fruits et légumes à l'air libre provenant de zones contaminés ;

✘ Ne pas laisser de fruits au sol



Fruits au sol



Fruits en palettes à l'air libre et pourris

Barrière physique

Mise en place de **filets anti insectes (dit filets insect-proof)** sur les végétaux en culture.

Caractéristiques techniques : filets de petite taille - maillage 1.4 mm x 1.4 mm.

! Les filets de **type Alt'Carpo** dont les mailles sont trop grandes, ne sont pas efficaces contre les mouches des fruits.

Dans les secteurs où *Drosophila suzukii* est présente, un filet de 0.8mm x 0.8 mm environ peut être utilisé mais attention, plus les mailles sont petites plus les filets sont fragiles.



© Inra et CA Bretagne, geco.ecophytopic.fr



www.direct-filet.com

Zoom sur la mouche orientale des fruits

Bactrocera dorsalis, dite **mouche orientale des fruits** est réglementée au niveau européen par le règlement d'exécution 2016/2031 comme **organisme de quarantaine de lutte prioritaire**. *Bactrocera dorsalis* est originaire du sud-est asiatique.

Distribution géographique

Cette espèce s'est propagée en Afrique sub-saharienne depuis le début des années 2000. Elle est présente en Europe notamment en Italie depuis 2018. En France, elle se trouve à la Réunion depuis 2017 où l'ensemble de l'île est affectée et plus récemment depuis 2019 en métropole (région parisienne et Occitanie). En métropole, seuls des adultes ont été piégés. Des dégâts sur fruits et légumes n'y ont à ce jour pas été observés.

Plantes hôtes

Très **polyphage**, cette mouche s'attaque à plus de **400 espèces de plantes cultivées et sauvages**. Les plantes cultivées peuvent être des cultures fruitières (*pêchers, poiriers, manguiers, bananiers,...*), agrumes (*citron, orange,...*) et légumières (*tomate, poivron, melon, courges,...*).

Une liste non exhaustive des espèces végétales pouvant être attaquées par cette mouche est consultable sur le site de l'OEPP¹ : <https://gd.eppo.int/>

Voies de transmission

L'**importation de végétaux infestés** par des œufs ou des larves en provenance de pays où la présence de l'insecte est avérée, reste la principale voie d'introduction.

¹ Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes

Éléments de reconnaissance

Une **fiche de reconnaissance** spécifique à *Bactrocera dorsalis* est accessible sur la plateforme d'épidémiosurveillance : <https://plateforme-esv.fr/Diag>

Les mouches des fruits sont des insectes **diptères**. Elles mesurent environ 5 mm et possèdent **une paire d'ailes**. Leur corps, thorax voire abdomen, peuvent présenter des bandes transversales ou des taches variées.



Bactrocera dorsalis

Dégâts sur fruits et légumes

Les symptômes sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes. Pour les agrumes par exemple, un halo jaune en début d'attaque peu être observé. Les **asticots** se développent dans les fruits et légumes, provoquant un **mûrissement** précoce, leur **pourriture** et pour les fruits, une **chute** des arbres.

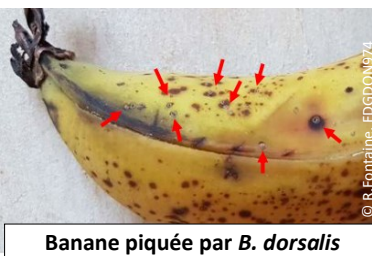


© S.Cadet, CA



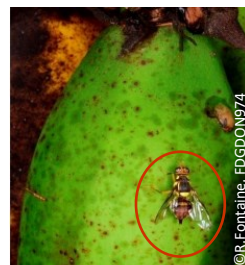
Dégâts sur mangue sur pied et après la récolte

© S.Cadet, CA



Banane piquée par *B. dorsalis*

© R.Fontaine, FDGDON974



Femelle de *B. dorsalis* sur banane verte

© R.Fontaine, FDGDON974

Mesures de gestion

Ces mesures sont applicables aux particuliers et aux professionnels, pour un certain nombre de sites sensibles où des mouches des fruits peuvent être observées :

- Sites de productions de fruits et légumes,
- Sites de stockage ou de maturation de fruits et légumes,
- Postes de contrôles frontaliers,
- Marchés d'intérêt nationaux,
- Sites de compostage, etc.

La prophylaxie sur les cultures et lieux de vente

Ramasser les fruits et légumes tombés au sol puis :

- ✓ Les détruire par **incinération** ou **broyage** mécanique ;
- ✓ **Donner à manger aux animaux** en vous assurant que les denrées non consommées **ne restent pas sur le sol** après nourrissage ;
- ✓ **Enfermer** les fruits et légumes dans un **sac poubelle** solide pendant 15 jours avant compostage ;
- ✓ **Enfouir** les fruits et légumes à plus de **80 cm de profondeur** en tassant la zone avec du matériel lourd ;
- ✓ Favoriser **certaines techniques culturales en parcelles** contribuant à la destruction des récoltes tombées au sol (gyrobroyage, rotavator, travail du sol)
- ✓ **Fermer les bennes et enlever fréquemment les déchets** pour l'incinération ou la méthanisation



© DRIAAF-SRAL